



RAPPORT

D'ACTIVITÉ



2022



ACTION EMPLOI
18 RUE DES GRANDS MOULINS
28230 EPERNON

ORGANIGRAMME

Conseil d'administration

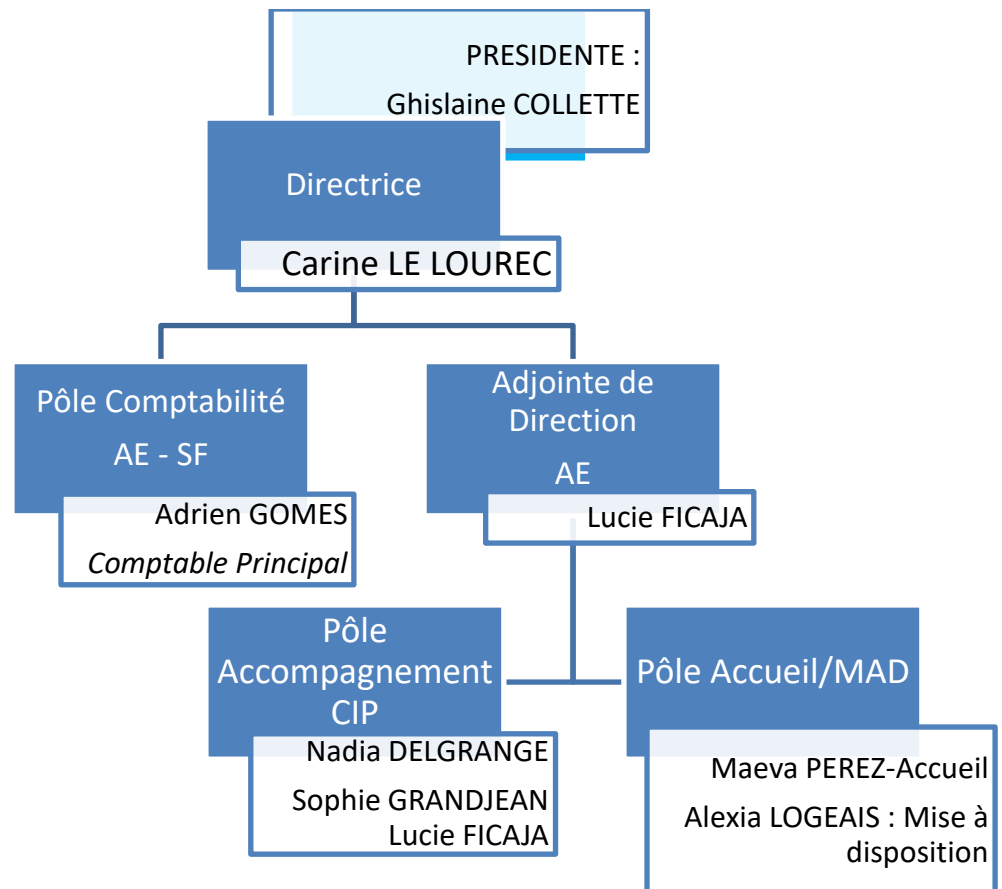
Le bureau

Présidente	Ghislaine COLLETTE
Président d'honneur	Jean-Michel BESNARD
Vice-Présidente	Chantal BREVIER
Secrétaire	Chantal LASTAPIS
Secrétaire adjoint et Conseiller Technique	Christian BAUDRIN
Conseiller Technique	Paul RAHER
Trésorière	Corinne GALBRUN

Les administrateurs

Annick LARCHER
Nicole LE TUTOUR
Eric ROYNEL
Robert STECK
Mélanie SONDER
Evelyne MARCHAL

Les salariés permanents :



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ACTION EMPLOI

Action Emploi est une Association Intermédiaire (loi 1901) créée en 1998.

L'objet d'une association intermédiaire est de mettre à disposition auprès d'entreprises, d'associations, de particuliers ou de collectivités locales, à titre onéreux mais à but non lucratif, des personnes sans emploi, connaissant des difficultés sociales et professionnelles.

Demandeurs d'emploi pouvant prétendre à une inscription à ACTION EMPLOI :

- Demandeurs d'emploi de longue durée
- Personnes de plus de 50 ans
- Bénéficiaires du R.S.A.
- Bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité
- Personnes handicapées
- Jeunes en grandes difficultés (- de 26 ans)
- Femmes seules, avec ou sans enfant à charge
- Autres personnes en recherche d'emploi.

Ces personnes viennent d'elles-mêmes ou sont envoyées par les Assistantes Sociales, les C.C.A.S. (Centres Communaux d'Action Sociale), la Mission Locale, le Relais Emploi, le Secours Catholique, le Relais Jeunes, les mairies et communautés de communes, le Pôle Emploi...

POUR RAPPEL :



Depuis décembre 2021, Action Emploi a l'obligation de passer par la Plateforme de l'inclusion pour recruter ses nouveaux salariés. Elle a été conçue dans le cadre du **Pacte IAE**, un dispositif d'État pour **l'Inclusion par l'Activité Économique des personnes les plus éloignées de l'emploi** en raison de leurs difficultés sociales, professionnelles, ou de santé.

Voici les critères imposés à la structure pour ce que l'on appelle « l'auto-prescription » :

Critères administratifs de niveau 1

- **Bénéficiaire RSA (socle)** : sur attestation RSA
- **Allocataire ASS** : sur attestation ASS
- **Allocataire AAH** : sur attestation AAH
- **DETLD (+ 24 mois de chômage)** : sur attestation Pôle emploi

Critères administratifs de niveau 2

- **Niveau d'étude 3 (CAP, BEP) ou infra** : sur justificatif diplôme ou attestation sur l'honneur
- **Senior (+ 50 ans)** : sur pièce d'identité
- **Jeunes (- 26 ans)** : sur pièce d'identité
- **Sortant de l'ASE** : sur attestation ASE
- **DELD (12-24 mois de chômage)** : sur attestation Pôle emploi
- **Travailleur en situation de handicap** : sur attestation reconnaissance qualité TSH
- **Parent isolé** : sur attestation CAF
- **Personne sans hébergement / hébergée / ayant un parcours de rue** : attestation sur l'honneur
- **Personne récemment arrivée en France** : contrat d'intégration républicaine de - 24 mois
- **Résident en ZRR** : sur justificatif de domicile
- **Résident QPV** : sur justificatif de domicile
- Sortant de détention ou personne placée sous main de justice
- Maîtrise de la langue Française inférieure au niveau A1
- Mobilité

⇒ Pour être inscrit à l'association Action Emploi, il faudra :

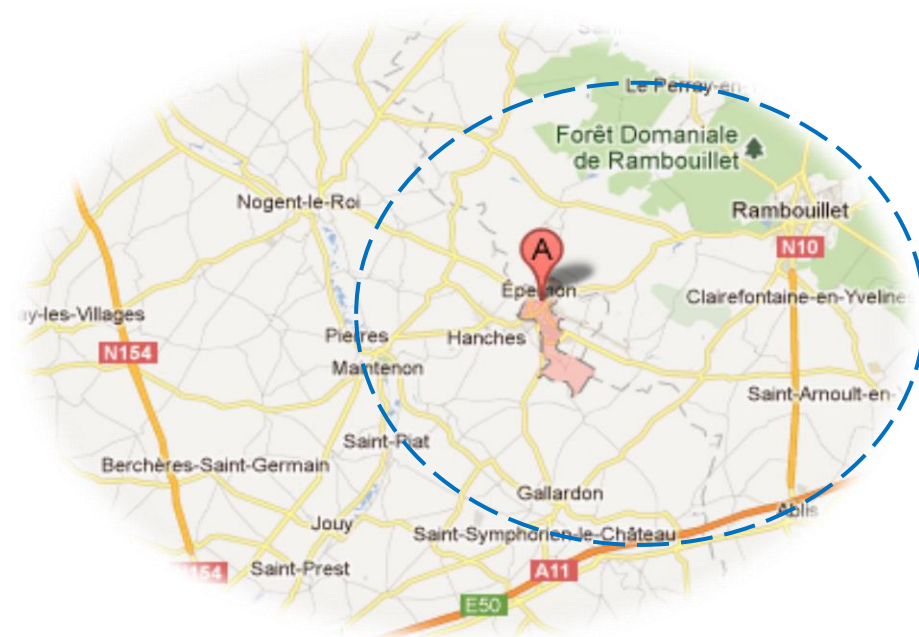
- 1 critère de niveau 1

OU

- Cumuler 2 critères de niveau 2

NOTRE TERRITOIRE : le canton d'Épernon et la frange des Yvelines

Nous inscrivons des demandeurs d'emploi du canton d'Épernon, ACTION EMPLOI étant la seule structure d'insertion dans un rayon de 15 Km, avec de nombreux villages et de plus en plus de personnes non véhiculées.



NOS HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi : 9h-12h30 et 14h-19h

Mardi : 9h-12h30 et 14h-17h30

Mercredi : 9h-12h30 et 14h-17h30

Jeudi : 9h-12h30

Vendredi : 9h-12h30 et 14h-16h30

Souvent point d'entrée dans un parcours d'insertion par l'activité économique, les Associations Intermédiaires d'Insertion accueillent des personnes, jeunes ou adultes, en grandes difficultés sociales et professionnelles ou vivant dans une situation très précaire.

Les différents dispositifs de l'Insertion par l'Activité Economique, et notamment l'Association Action Emploi, sont conçus pour :

- permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles, de bénéficier de contrats de travail afin de faciliter leur insertion ;
- renforcer quantitativement et qualitativement le système productif des entreprises ayant un objectif d'insertion ;
- accueillir, accompagner, orienter sur les aspects formation, insertion et suivi.

La volonté de l'association Action Emploi, grâce à son réseau « Partenaires » est de mettre en œuvre un dispositif permettant d'apporter des réponses concrètes et complémentaires au public en difficulté d'insertion.

Objectifs poursuivis :

Favoriser le retour à l'emploi durable de personnes en difficultés d'insertion par la mise en place d'un accompagnement individualisé et global au cours duquel seront pris en compte tous les paramètres relatifs à la personne suivie :

- identifier le projet professionnel
- orientation souhaitée
- insertion prévisible
- formation envisageable
- mise en relation avec des partenaires.

CONVENTIONS ET SUBVENTIONS 2022

- ⇒ Agrément SAP/419505987 (Déclaration d'un organisme de services à la personne) accordé par le Préfet d'Eure et Loir et le Directeur du Travail responsable de l'Unité Territoriale d'Eure et Loir de la DIRECCTE Centre en date du 30 mars 2012.
- ⇒ Convention pluriannuelle d'aide à l'accompagnement en Association Intermédiaire n° AI 028 010120 AI 0001 accordée par le Préfet d'Eure et Loir, le Directeur Centre de Pôle Emploi et le Directeur de l'Unité Territoriale d'Eure et Loir de la DIRECCTE Centre du 01 Janvier 2020 au 31/12/2022.
- ⇒ Convention et subvention relative à la mise en œuvre d'actions d'insertion au profit des bénéficiaires du RSA, accordées par le Conseil Départemental 28 pour l'année 2022.
- ⇒ Subventions des Communes : Mairie de Pierres, de Droue sur Drouette, de Bréchamps, d'Ymeray, d'Epernon, de Gallardon, de Saint-Hilarion pour 2022.

1- LES POINTS FORTS ET DIFFICULTES 2022

1.1 Le bilan des heures de travail en 2022

Sur l'année 2022, l'association Action Emploi a réalisé **43 892 heures** contre 48 078 heures en 2021
Pour rappel : 42 029 en 2020 (année covid) et 59 889 heures en 2019.

Nous notons donc une baisse de plus de 8 % entre 2021 et 2022.

La perte de nos heures est liée principalement aux difficultés de recrutement, mais aussi aux restrictions budgétaires des collectivités territoriales depuis « le Covid ».

- **Les particuliers :**

En 2022, les missions chez les particuliers représentent 21% du volume d'heures total soit 9 226 heures.

En 2021, les missions chez les particuliers représentaient 22.2% soit 10 696 heures.

En 2019, les missions chez les particuliers représentaient 28% soit 15 732 heures.

En effet, nous n'avons pas retrouvé tous les contrats de 2019 (avant « covid ») et nous continuons de perdre des heures. Nous analysons cette perte par trois facteurs majeurs :

- Le recours régulier des employeurs au télétravail : en effet, les particuliers se substituent à nos salariés puisqu'ils sont à domicile au quotidien... et ils assurent eux-mêmes leur ménage et l'entretien de leur jardin...
- La baisse du pouvoir d'achat : les particuliers annulent régulièrement des contrats en invoquant des difficultés financières.
- Difficultés de recrutement notamment pour le ménage à domicile et certains clients ne souhaitent pas changer de personnel tous les mois donc annulent leurs demandes.

- **Les entreprises :**

En 2022, les missions en entreprise représentent 17 % du volume d'heures total soit 7 458 heures.

En 2021, les missions en entreprise représentent 10.6 % 5 096 heures.

Ce chiffre est en augmentation grâce à la clause d'insertion utilisée par les entreprises du chantier du lycée de Hanches. L'entreprise Bouygues à elle seule représente 3 445 heures.

- **Les collectivités :**

En 2022, les missions en collectivités territoriales représentent 60% du volume d'heures total soit 25 943 heures.

En 2021, les missions en collectivités territoriales représentaient 64% soit 30 730 heures.

En 2020, les missions en collectivités territoriales représentaient 60% soit 30 318 heures.

En 2019, les missions en collectivités territoriales représentaient 59.4% soit 35 587.75 heures.

Entre 2019 et 2022 nous avons perdu environ 10 000 heures.

L'activité auprès de ce donneur d'ordre est en baisse cette année (presque 5000 heures de perdues). En effet, d'une part, nous n'arrivons pas toujours à pourvoir les missions urgentes, faute de personnel, et d'autre part, les collectivités ont un budget moins important et s'organisent de plus en plus en interne pour éviter de contacter Action Emploi.

Cependant, il est important de noter que les collectivités territoriales utilisatrices régulières de nos services « jouent le jeu de l'insertion » et sont des acteurs dynamiques de notre structure puisque bon nombre de nos salariés se voient proposer des contrats pérennes avec ces collectivités ; ce qui engendre une baisse indéniable de nos heures.

Pour information, 15 CDD de + de 6 mois et 3 CDD de – de 6 mois ont été signés avec les collectivités utilisatrices en 2022.

- **Les associations :**

En 2022, les missions en associations représentent 2% de notre volume d'heures total.

En 2021, les missions en associations représentaient 3.2% de notre volume total.

L'association Services Familles, association de Services à la Personne, donneur d'ordre depuis 2014, permet aux salariés d'Action Emploi de trouver un emploi stable et valorisant.

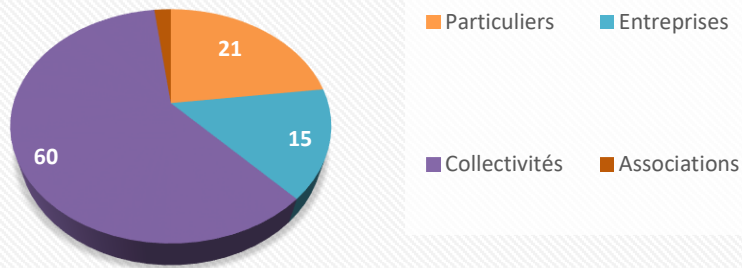
En effet, nous notons une baisse d'heures conséquente concernant les contrats de mise à disposition pour Services Familles : ceci est essentiellement dû à l'augmentation du nombre de CDI signés avec Services Familles suite à la mise à disposition par l'association intermédiaire pour l'association de Services à la Personne.

Le partenariat est indéniable et bénéfique.

Les autres partenariats sont peu nombreux à l'heure actuelle.

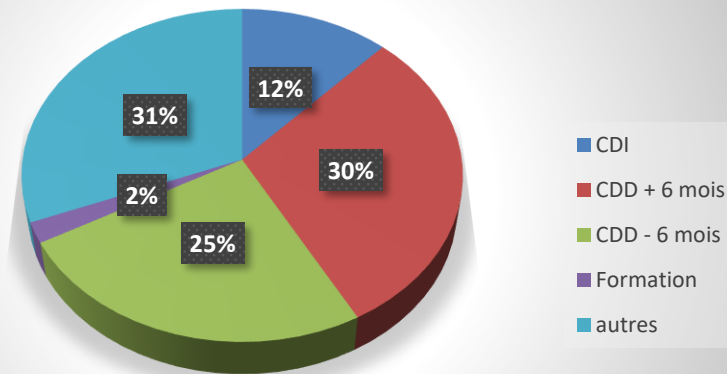
- **Par mois, environ 80 salariés travaillent à temps partiel dont 72 % de femmes et 28 % d'hommes.**

Répartition des heures de travail en 2022



1.1.2 Le bilan des sorties de l'année 2022

BILAN DES SORTIES 2022



43 Sorties en 2022 :

5 en CDI soit 12%

13 en CDD de + de 6 mois soit 30%

11 en CDD de - de 6 mois soit 25%

2 en Formation Qualifiante soit 1%

2 en Retraite, 2 Déménagements, 10 Sans Nouvelles soit 32%

1.1.3 Quelques actions « PHARES » mises en place en 2022

- Mettre l'accent sur la mobilité

Pour cela, nous avons travaillé avec la plateforme de la mobilité, représentée par les 3R. Mme Teigne Soullignac a accompagné nos salariés en leur proposant des rendez-vous individuels. Chaque salarié accompagné a pu recevoir un bilan et certains sont accompagnés sur le code de la route.

Nous avons également mis en place en interne un atelier « code de la route », afin de proposer un soutien à nos salariés. Chaque mardi, une session d'une heure trente est proposée. 9 demandeurs d'emploi ont participé régulièrement à cet atelier durant l'année 2022 et 1 personne a obtenu son code.

- Insister sur l'aide aux sorties dynamiques

Notre objectif, malgré des difficultés de recrutement importantes qui engendrent des difficultés pour assurer toutes nos missions, reste, bien évidemment l'emploi durable.

Pour ce faire, nous nous dotons de partenariats constructifs et indispensables.

Notamment avec l'association SNC (Solidarité Nouvelle face au Chômage) qui accompagne, en binôme avec les CIP d'Action Emploi, les salariés proches de la sortie (soit en terme de durée de parcours, soit parce qu'ils sont considérés comme « prêts »).

Nous notons par exemple une sortie très rapide de Mr Dos Santos Barreira José grâce aux bénévoles de SNC dans le cadre de notre partenariat.

En effet, nos salariés tombent parfois dans une « routine » et un œil extérieur nouveau sur les situations peut être bénéfique. Dans ce cas précis, c'est aussi la connaissance d'un des bénévoles du secteur visé par le salarié qui a fait la différence.

- Partenariat avec l'organisme de formation : ASSOFAC dans nos locaux :

• FLE

Suite à l'accueil d'ukrainiens par plusieurs communes dont Epernon et Gallardon, nous avons pu proposer à une dizaine de personnes une formation FLE (Français Langues Etrangères). En effet les ukrainiens souhaitaient travailler rapidement en France mais cela était compliqué sans base en langue française.

L'Assofac a su répondre immédiatement à la demande en proposant une formation FLE (Français Langues Etrangères) sur Epernon de Juin à Septembre 2022.

Action Emploi a géré avec l'association Accueil et Dialogue d'Epernon, toute la partie logistique (réservation de salles, communication avec la mairie...)

• VISA +

La formation FLE a été suivie d'une formation Visa+ menée également par l'ASSOFAC sur 3 mois entre novembre 2022 et janvier 2023 ; toujours avec le même partenariat logistique de notre part, réservation de la salle en notre nom pour diminuer le cout de location ...

Nous souhaitons y positionner des salariés. Cependant, nous avons fait face à des difficultés liées à l'activité : en effet, les salariés qui travaillent pour nous activent des droits au Pôle Emploi mais parfois très faibles. Ainsi, ce sont leurs droits qui priment et non l'allocation (d'environ 500€) du Conseil Régional. Inutile de spécifier que de nos jours, il est impossible de vivre avec parfois seulement une centaine d'euros d'indemnités Pôle Emploi. Malgré nos recherches, aucune solution n'a été trouvée pour quelques-uns de nos salariés qui n'ont donc pu suivre cette formation !!! Ces disparités de traitement ont parfois « fait grincer » des dents !

- **« Parenthèse » pour nos salariés**

En décembre 2022, l'équipe d'Action Emploi, en partenariat avec le secours populaire, a organisé un Noël Solidaire. A cette occasion, tous nos « clients » et partenaires ont été mis à contribution : une cinquantaine de « boîtes cadeaux solidaires » et divers cadeaux (jouets, vêtements...) ont été collectés puis redistribués à nos salariés lors d'un moment festif autour d'un goûter, sous forme de « portes ouvertes » dans nos locaux : le 22/12/2022 entre 11h et 16h.

- **Marchés publics : Clauses d'Insertion : Dias, Bouygues (Pour rappel : les clauses d'insertion ne sont pas reconnues comme marché public)**

Bouygues Bâtiment (Chantier du nouveau lycée) a représenté cette année 3 445 heures avec principalement deux missions de « longue durée » : une qui concerne l'entretien des locaux et une qui concerne l'accueil (tâches administratives).

Dias Constructions (Chantier des nouveaux locaux de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France) a permis de faire travailler 1 salarié pendant 266 heures avec comme tâches : Préparation Gros Œuvre et Travaux Publics.

En 2022, Action Emploi a obtenu une dérogation aux 480 heures pour pouvoir assurer ces missions dans le cadre des clauses d'insertion sur de nouvelles activités. Cette dérogation se terminant le 31/12/2022, une nouvelle demande sera sollicitée en 2023 afin de poursuivre notre partenariat avec ces entreprises mais également avec de nouvelles puisque les chantiers (lycée et communauté de communes) se poursuivent en 2023...

- **Antennes :**

Les antennes ont repris leurs activités « normales » en 2022 :

- Maintenon : Tous les Jeudis matin
- Nogent-Le-Roi : Un Lundi matin par mois
- Gallardon : Le mardi matin tous les 15 jours

Ces antennes sont gérées par nos 2 CIP. L'objectif étant de recevoir nos salariés en parcours au plus près de chez eux (rappel : la mobilité est souvent un frein à l'accompagnement régulier), recevoir de nouveaux adhérents potentiels et avoir une meilleure visibilité sur notre territoire d'intervention. Pour rappel également, ces 3 bureaux de permanence sont mis gracieusement à notre disposition par les mairies respectives et nous ne pouvons que les remercier de participer ainsi à l'activité de notre association et de partager nos objectifs et nos valeurs.

- **Présentation de nos activités et de la Plateforme de l'Inclusion aux mairies du territoire :**

En 2022, la Présidente et la Directrice ont été reçues à leur demande par 12 maires et/ou adjoints du territoire. Ces rencontres ont permis de présenter la structure pour une meilleure visibilité, de solliciter du soutien sous forme de subventions et d'expliquer le rôle que pouvaient avoir leurs CCAS respectifs dans la prescription de demandeurs d'emploi de leurs communes vers Action Emploi. Ces rencontres nous ont notamment permis d'obtenir plus de subventions et nous remercions une nouvelle fois ces collectivités.

En 2021 : 2 mairies nous ont soutenues pour un montant de 8 150 €

En 2022 : 7 mairies nous ont soutenues pour un montant de 9 080 €

- **Formation des permanents :**

Chaque année, nos logiciels évoluent et notre équipe s'étoffe de nouveaux partenaires... Ainsi, il est important de se former ou d'approfondir nos connaissances en informatique. Chaque permanent, qui le souhaitait, a donc pu assister en visioconférence à la formation ROM et GTA en mars en avril 2022. Cette formation est toujours riche car elle est personnalisée et effectuée selon nos propres données.

Notre comptable a suivi en 2022 des cours pour pouvoir se présenter au DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion).

- **Boost emploi et forum de l'emploi : Maintenon 05/05/22 et Epernon 17/05/22**

Comme chaque année, Action Emploi se mobilise pour les forums de l'emploi, sur Epernon et Maintenon. La fréquentation baisse chaque année, mais il est important de s'investir dans ces événements locaux. Cela permet de conforter notre visibilité sur le territoire mais également de belles rencontres entre nos salariés et les recruteurs. Cette année, une de nos salariés a décroché un CDI en rencontrant en direct le responsable d'Hyper U sur le Boost Emploi d'Epernon.

- **FIZZ et CEVD :**

Cette année encore, l'association était membre actif de l'association FIZZ, club d'affaires sur Epernon. Nous avons participé à l'organisation de l'évènement du 23 juin 2022. Environ 50 représentants d'entreprises locales étaient présents afin de présenter leurs activités respectives et développer leur marché.

Fizz est une association dynamique qui propose régulièrement des rencontres entre professionnels. Ce type de structure nous permet de garder un lien avec le monde de l'entreprise et les besoins du territoire.

Nous souhaitons mettre en place des PMSMP afin de faciliter les rencontres entre nos salariés et les entreprises. Cependant il existe souvent un écart entre le besoin constaté (formation ++) et nos salariés (non diplômés).

Malheureusement, le constat est inverse pour le Club Entreprises du Val Drouette puisque le CEVD est en veille depuis quelques mois et ne semble pas prêt à redémarrer pour le moment...

- **Présence au CTA**

Nous participons également aux CTA qui sont plus nombreux depuis quelques temps et nous nous en réjouissons. Cela nous permet également des échanges avec les partenaires institutionnels et nos collègues CIP.

- **Réunions GSIAE28 / directeurs et CTIP**

Comme chaque année, nous participons activement aux réunions organisées par le GSIAE 28. Le GSIAE28 a deux instances distinctes qui se réunissent très régulièrement : Le GSIAE Directeurs qui permet de remonter les difficultés et les projets aux institutions et de toujours parfaire le partenariat et les CTIP qui permettent l'échange de bonnes pratiques et la mise en place de projets sur le bassin. L'utilité de ces 2 instances n'est, me semble-t-il, plus à démontrer.

- **Rencontre avec Mr Kasbarian dans nos locaux**

Monsieur Kasbarian, député, que nous avons interpellé plusieurs fois concernant nos difficultés de recrutement notamment, a souhaité venir nous rencontrer dans le courant du mois d'Aout 2022.

Une rencontre d'une demi-journée complète avec visite des locaux, exposé sur le fonctionnement, échanges constructifs sur nos difficultés de recrutement, sur la plateforme de l'inclusion... ; Echanges riches que Monsieur Kasbarian souhaite prolonger dans les mois à venir par une journée d'immersion dans notre structure.

Monsieur Belhomme, Maire d'Épernon, assistait également à cette rencontre.

- **Rallye Pôle Emploi :**

Nous avons participé au Rallye Pôle Emploi Interconnaissances

- **Prêt ou location de salle :**

* L'ASSOFAC : formation ambulanciers, réunions collectives de présentation des différents cycles de formation (FLE, VISA+...)

* SNC : entretiens individuels avec quelques-uns de nos salariés ou autre demandeurs d'emploi suivis uniquement par SNC...

* Plateforme de la mobilité : entretiens individuels pour évaluer le parcours de certains de nos salariés concernant l'obtention du permis de conduire et pour les inscrire éventuellement dans le dispositif : Permis de conduire sur Chartres.

* L'ATEL : Association Tutélaire d'Eure et Loir : entretiens individuels avec quelques-uns de nos salariés...

- **Accueil de stagiaires et PMSMP en 2022 :**

- Laurence : PMSMP pour valider entrée en formation CIP (Entrée en formation validée à l'issue du stage et 1^{er} stage CIP suivi au sein de notre association)

- Marianna : PMSMP Chargée d'accueil pour valider projet Chargée d'Accueil avant recrutement (PMSMP non concluante et contrat non signé)

- Maéva : PMSMP Chargée d'accueil pour valider projet Chargée d'Accueil avant recrutement (PMSMP concluante et CDD d'un an signé le 14/02/2022)

- Sylvie : stagiaire de 3 semaines dans le cadre de la formation VISA+ (stage concluant en matière de prise de confiance et validation de projet professionnel)

a. Les difficultés rencontrées en 2022

- **Plateforme de l'inclusion**

Il y a toujours peu de prescriptions, ce qui complique nos recrutements. Nous manquons de personnel pour assurer toutes les missions et la plateforme ne nous simplifie pas la tâche. Ce nouveau dispositif a considérablement impacté le nombre de salariés inscrits à Action Emploi. Les auto prescriptions sont terriblement réduites compte tenu des critères obligatoires... Et pourtant, nous faisons le constat indéniable que les personnes reçues, notamment par le biais de notre réseau partenarial, pourraient tout à fait prétendre à une inscription dans notre structure... de part leurs difficultés croissantes, tant financières, que sociales, familiales, ou autres... mais non prises en compte dans les critères « officiels » !

Le deuxième impact négatif de la Plateforme de l'Inclusion se fera sentir dans quelques mois lorsqu'il nous faudra sortir des demandeurs d'emploi « non réinsérés » et loin de l'emploi... Outre l'incompréhension de ces personnes face à notre demande de quitter la structure, c'est notre éthique face à ce public qui nous questionnera alors !

- **Clauses d'insertion**

Nous avons répondu à des demandes de personnels pour l'entreprise TRADIFER. Cependant, la communication n'a pas toujours été facile et selon certains de nos salariés, il a été difficile de réaliser les missions.

En effet, l'accueil de nos publics est parfois pris à la légère. Il faut rappeler que nous n'avons pas d'encadrant technique et parfois les entreprises vivent la clause d'insertion comme une véritable contrainte.

Ce qui n'est heureusement pas le cas de Bouygues ou Dias Construction.

- **Télétravail**

Nous souhaitons mettre en place une charte concernant le télétravail dans notre structure, afin de pouvoir le proposer plus facilement à nos permanents selon les profils de poste et la périodicité. Un groupe de travail, composé de permanents, est en charge de ce dossier, toujours en cours de réalisation à ce jour.

- **Formations et rémunérations des intermittents**

Nous éprouvons toujours des difficultés concernant la mise en place des formations pour les intermittents, car leur rémunération est une charge trop importante (que l'Opco ne supporte qu'à hauteur de la moitié). Nous demandons depuis plusieurs années une solution afin de rééquilibrer les prises en charges entre ACI et AI (aide sur la recherche de co-financement, aide de l'OPCO ou du Conseil Départemental...).

- **Ressourcez-vous**

Le partenariat avec Ressourcez-vous s'est quelque peu étioilé en cette année 2022 mais l'objectif 2023 est de réalimenter ce partenariat avec l'ACI Ressourcez-vous basé sur la même commune qu'Action Emploi pour ainsi parfaire nos réponses en matière d'emploi.

- **Heures en baisse :**

La principale baisse des heures concerne les collectivités (plus de 4000 heures) : d'une part, une collectivité territoriale nous passe beaucoup moins de commandes, et d'autre part, les autres collectivités semblent se poser de nombreuses questions quant à l'« utilisation » de nos services et le

cout engendré... Les restrictions budgétaires sont l'argument avancé à chaque diminution de commandes...

Le contexte économique (baisse du pouvoir d'achat) et la mise en place généralisée du télétravail semblent être des facteurs peu favorables à la mise en place de missions pour les particuliers... Le constat est certain : certaines missions ne sont quasiment plus demandées (exemple : les missions « petit jardinage » et « ménage »). Ces missions semblent devenir pour les particuliers des missions secondaires...

Il reste les entreprises, qui ont un besoin important en main d'œuvre, et que nous devons absolument convaincre ; cette tâche ardue sera un des objets de nos perspectives 2023...

- **Difficultés de recrutement**

Depuis plus de deux ans (avant Covid), nous notons des difficultés de recrutement, comme tous nos collègues en associations intermédiaires. Il est vrai que le taux de chômage a diminué fortement, mais la plateforme de l'inclusion et la réforme du chômage augmentent ces difficultés. En effet, certains demandeurs d'emploi ne souhaitent plus s'inscrire : la crainte de se retrouver sans missions de travail mais avec des indemnités très basses (résultat du nouveau mode de calcul des allocations chômage) est bien présente et dissuade.

Nous avons dû redoubler d'efforts pour attirer les nouvelles candidatures et quelques missions n'ont malheureusement pas pu être pourvues faute de personnels disponibles...

Mais il est important de noter et se poser des questions sur le devenir de nos associations intermédiaires car les difficultés en matière de recrutement sont des phénomènes redondants sur les 3 années passées et sont surtout en constante augmentation.

Notre fédération, le COORACE, a bien pris en compte ce phénomène inquiétant et sollicite activement le gouvernement à ce sujet...

- **Prospection :**

La prospection et donc le développement auprès des entreprises n'ont pu être totalement réalisés. En effet, la situation particulière de ces années 2020 et 2021 a bouleversé nos habitudes relationnelles avec le monde de l'entreprise que nous avons déjà du mal à capter sur les années précédentes ...

- **Public jeunes – de 26 ans :**

C'est un public toujours important pour Action Emploi, cependant nous avons des difficultés à l'accompagner. Les jeunes représentent plus de 26% de nos effectifs.

En effet, cette année nous avons subi l'absence de permanences de la Mission Locale sur Epernon, mais également un manque de communication indéniable avec la Mission Locale de Chartres ; et ce, au-delà de la période Covid qui n'a certes pas facilité les rencontres et les relations.

Nous notons également une baisse des relations partenariales avec le Relais Jeunes de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France mais nous restons confiants puisqu'une date de rencontre et des échanges mails et téléphone ont déjà été pris pour le début d'année 2023 avec ce service.

- **Relais emploi**

Les relations avec le Relais Emploi sont plus distantes également, et la structure a été fermée plusieurs mois cette année. Le Relais Emploi ne peut plus nous « envoyer » directement les

personnes suite à la mise en place de la plateforme de l'inclusion et cela complique également le partenariat.

Nos partenaires ont du mal à comprendre l'utilité et le durcissement en matière d'inscriptions que cette plateforme génère.

- **Difficultés croissantes des demandeurs d'emploi :**

L'inflation fulgurante et le pouvoir d'achat en baisse engendrent des difficultés toujours plus importantes pour les demandeurs d'emploi... dont les priorités ont, par obligation, considérablement changées...

Il est important de noter une baisse générale de la motivation des demandeurs d'emploi... qui devient un véritable frein à la reprise d'emploi.

- **Partenariat :**

Le Club Entreprises du Val Drouette puisque le CEVD est en veille depuis quelques mois et ne semble pas prêt à redémarrer pour le moment...

b. Les axes de développement 2023

En 2023, nous souhaitons :

- **Retrouver le volume d'heures de 2021 soit environ 50 000 heures en réactivant notre vivier de clients mais également notre fichier salarié.**

- **Prolonger l'expérience des antennes administratives sur les 3 communes : Nogent Le Roi, Gallardon et Maintenon**

- 1) Gallardon et Nogent Le Roi sont des communes trop peu desservies par les transports en commun, les permanences mises en place permettent aux demandeurs d'emploi non véhiculés de bénéficier de nos services.
- 2) En revanche, **Maintenon** est une commune dynamique, qui concentre bon nombre de nos demandeurs d'emploi. Il paraît donc important de se rapprocher d'eux et des adhérents pour améliorer la qualité de nos services et développer notre réseau.

Cet objectif à caractère social nous permet de toucher à la fois les demandeurs d'emploi locaux pour des missions de travail ponctuelles et de nouveaux adhérents potentiels. Ces permanences se tiennent dans des bureaux mis à disposition gracieusement par les communes.

- **Prospecter :**

* Reprendre le travail de prospection qui nous avait permis avant 2020 d'accueillir de nouvelles entreprises et de redorer notre volume d'heures en entreprises. Il est important de noter que les entreprises sont un très bon vecteur d'insertion pour nos salariés...et donc indispensables au bon fonctionnement de notre structure.

* L'accent sera mis également sur la prospection de nos adhérents « particuliers » qui restent malgré tout, le meilleur vivier pour la réinsertion de demandeurs d'emploi très éloignés de l'emploi. Il faudra retravailler en 2023 à la mise en place d'un nouveau plan d'actions et de communication pour retrouver de nouveaux adhérents particuliers.

* Pour atteindre ces objectifs de redynamisation, Action Emploi pense candidater et espère être retenu sur la **formation SEVE EMPLOI 1** qui nous paraît correspondre à nos attentes en matière de prospection et de plans d'actions à mettre en œuvre ... l'objectif pour toute l'équipe de permanents en place étant de garder en tête le but premier de notre association intermédiaire : diriger les demandeurs d'emploi qui s'inscrivent vers **l'emploi durable**

- **Maintenir en 2023 notre présence aux évènements** destinés aux demandeurs d'emploi sur le territoire (Boost Emploi, etc...)

- **Répondre aux marchés publics avec Clauses d'Insertion**

Comment ?

- En prenant contact avec les maisons de l'emploi pour se faire connaître
- En effectuant une veille sur les marchés du territoire
- En renforçant notre partenariat avec les autres SIAE pour éventuellement répondre ensemble
- En invitant les collectivités à une réunion d'échanges et d'information sur la réforme de la commande publique
- En proposant une aide technique aux collectivités pour intégrer des clauses sociales à leurs marchés

- **Etablir un plan de formation** qui permettra à chaque membre de l'équipe de partir sur une ou plusieurs formations. Le projet étant pour 2023 d'entrer dans le dispositif de formation SEVE EMPLOI 1 dispensé par la FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité).

- **Travailler sur les profils de poste** de chaque salarié permanent et **sur l'organisation interne** (suite à la diminution d'ETP administratifs liée aux départs volontaires de membres de l'équipe et à la baisse du volume d'heures en 2022) afin que chacun s'approprie ses missions et y adhère.

- **Poursuivre, alimenter et renforcer le partenariat** existant sur le secteur mais quelque peu mis en berne depuis 2 ans.
Adhérents et partenaires sociaux locaux : Ressourcez-vous, Relais Jeunes et Relais Emploi de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d’Ile-de-France, la Mission Locale, SNC, ASSOFAFAC, Pole Emploi et autres partenaires locaux et administratifs...
- **Maintenir et faire vivre les ateliers** à destination des demandeurs d’emploi inscrits à Action Emploi : Ateliers Code de la Route, Ateliers vélo et permis (en lien avec la plateforme de la mobilité), Ateliers projet professionnel, CV et entretiens avec le concours de SNC...
- **Continuer (par obligation !) à s’approprier la Plateforme de l’Inclusion** en interne mais également en faire la promotion en externe.
- **Mise en place d’une campagne de communication** pour ré-alerter sur l’existence de notre structure sur le territoire.
- **Continuer à rencontrer toutes les mairies du secteur** en 2023 pour ré-alerter sur l’existence et la nécessité de notre présence sur le territoire et profiter de ces rencontres pour présenter la Plateforme de l’Inclusion.

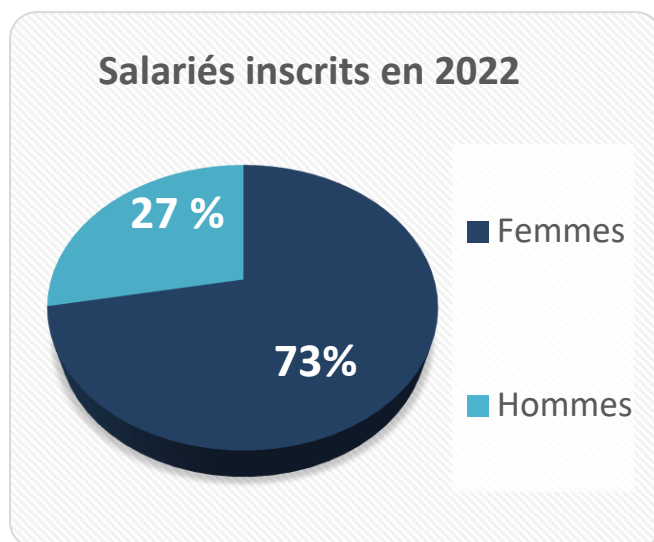
2- LES STATISTIQUES

Les demandeurs d’emploi

55 nouvelles personnes ont été reçues et ont travaillé en 2022, contre 58 en 2021, contre 81 en 2020 et 92 en 2019.

Entre 2019 et 2022, nous notons une baisse du nombre de nouveaux accueillis de 40%.

A noter bien entendu que le taux de chômage a nettement diminué en 2022, et que la réforme de l'assurance chômage n'incite pas les demandeurs d'emploi à s'inscrire en association intermédiaire.



Le bilan des nouvelles inscriptions 2022

	TOTAL
<u>Demandeurs d'emploi inscrits en 2022</u>	55
<u>Dont</u> bénéficiaires du RSA	7
	12%

33% des salariés sont des personnes inscrites dans l'année.

Le bilan des salariés mis à disposition en 2022

LES CHIFFRES CLES :

165 salariés (perte de 10% par rapport à 2021 et 25% par rapport à 2020)

27% de jeunes de moins de 26 ans

28 bénéficiaires du RSA, soit 17%

4 personnes reconnues « travailleur handicapé »

Les plus de 50 ans représentent plus de 27% de nos salariés.

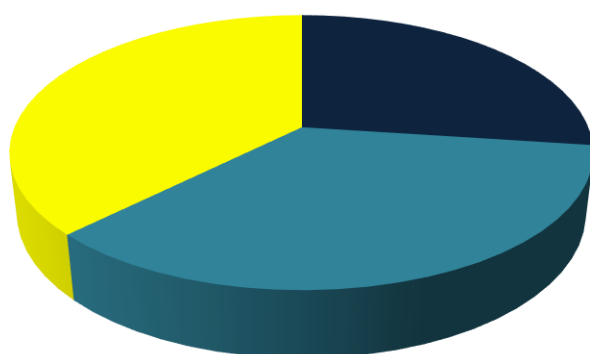
Répartition des salariés par niveau de qualification



- Niveau 6 (sans qualification) : 33%
- Niveau 5 bis (brevet) : 13%
- Niveau 5 (Cap-Bep) : 32%
- Niveau 4 (Bac) : 15%
- Niveau 3, 2 et 1 (Bac+2 et supérieur) : 7%

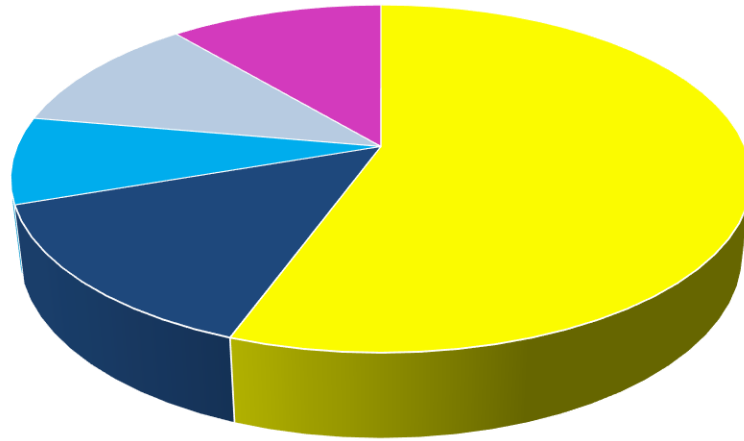
Plus de 78% des salariés Action Emploi ont un niveau de qualification inférieur au niveau 4 (Bac). Ce constat encourage la structure à développer l'axe de la formation professionnelle, et ce malgré la réforme de la formation professionnelle qui engendre certaines difficultés, pour les salariés en parcours.

Répartition des salariés par âge



- moins de 26 ans : 26%
- 26-45 ans : 37%
- 45 ans et plus : 37%
- dont plus de 50 ans (72%)

Répartition des salariés par secteur géographique



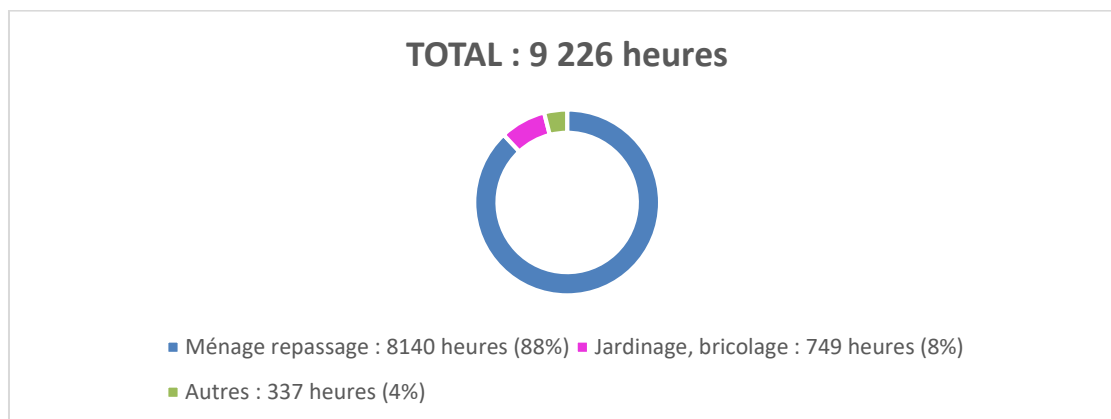
■ Epernon et ancienne CCVD ■ Maintenon/Pierres ■ Gallardon ■ Nogent/Coulombs ■ Autres

Les adhérents en 2022

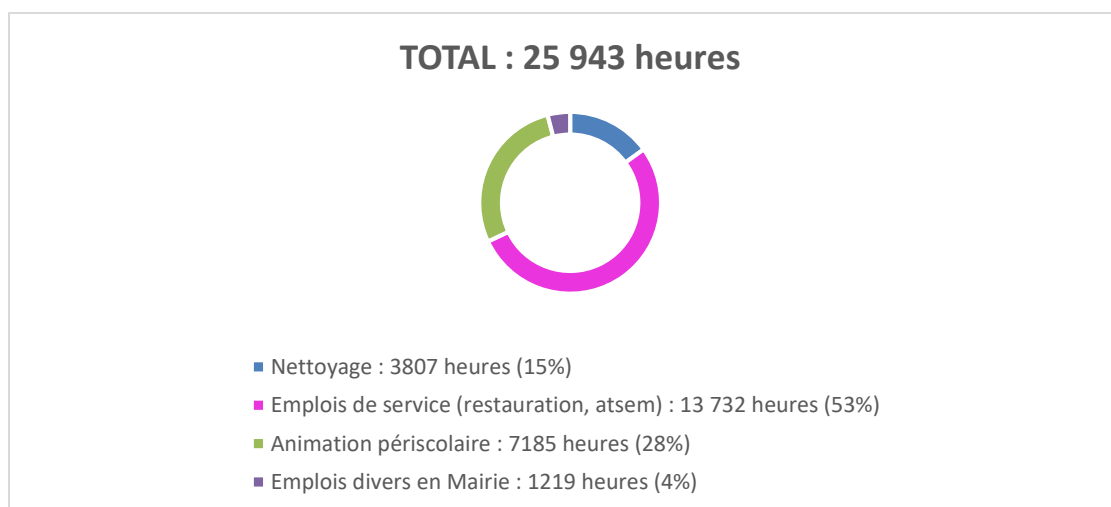
224 clients en 2022 bénéficient des services d'Action Emploi contre 218 clients en 2021.

46 nouvelles adhésions en 2022. La plupart de ces nouveaux adhérents sont des particuliers. Plus de 50% des adhérents actifs se situent sur Epernon et les alentours.

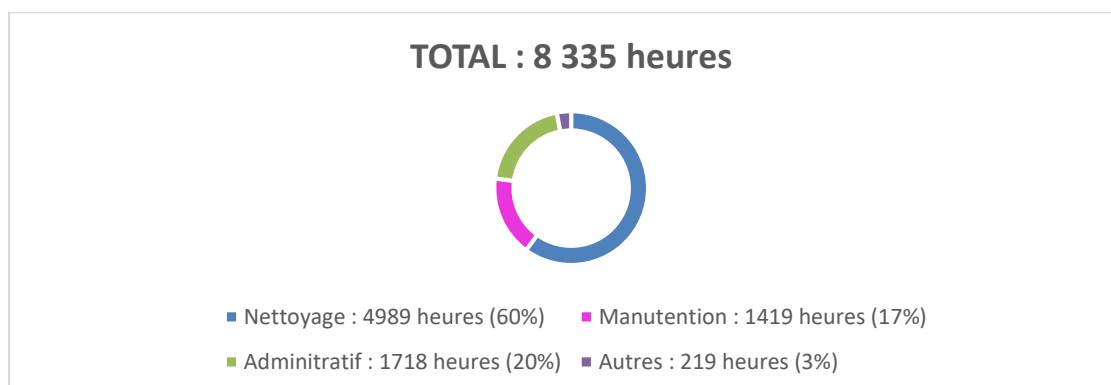
Les particuliers



Les collectivités



Les entreprises, syndicats et associations



3- LES RÉSULTATS FINANCIERS



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12 /2022	Net au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5 287	4 736	551	1 241
Immobilisations corporelles	37 522	33 012	4 510	6 867
Immobilisations financières	1 892		1 892	1 592
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	44 701	37 748	6 953	9 700
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	225 693	42	225 651	269 362
Autres	58 981		58 981	23 576
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	228 084		228 084	244 961
Caisse	937		937	491
TOTAL ACTIF CIRCULANT	513 695	42	513 653	538 390
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 041		2 041	3 214
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	2 041		2 041	3 214
TOTAL GENERAL	560 437	37 790	522 647	551 304

Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation	4 187	7 685
Réserves	425 648	417 963
Résultat de l'exercice	429 835	425 648
Report à nouveau		
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE		
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de repriseSubventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS		429 835
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en coursFournisseurs et comptes rattachés	6 087	6 230
Autres	7 438	8 286
	75 358	111 139
TOTAL DETTES		88 884
Produits constatés d'avance		3 928
TOTAL GENERAL	522 647	551 304

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	900 103	91,23	924 681	92,64	-24 578	-2,66
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	86 507	8,77	73 491	7,36	13 016	17,71
Reprises et Transferts de charge	76 863	7,79	99 633	9,98	-22 769	-22,85
Cotisations						
Autres produits	21		25		-4	-17,24
Produits d'exploitation	1 063 494	107,79	1 097 830	109,98	-34 336	-3,13
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges exte	102 510	10,39	97 718	9,79	4 792	4,90
Impôts et taxes	38 483	3,90	37 970	3,80	513	1,35
Salaires et Traitements	761 772	77,21	793 698	79,52	-31 926	-4,02
Charges sociales	159 486	16,17	155 515	15,58	3 971	2,55
Amortissements et provisions	3 089	0,31	5 070	0,51	-1 981	-39,07
Autres charges	412	0,04	225	0,02	187	82,89
Charges d'exploitation	1 065 752	108,02	1 090 196	109,22	-24 443	-2,24
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 258	-0,23	7 635	0,76	-9 893	-129,58
Opérations faites en commun						
Produits financiers	1 162	0,12	428	0,04	734	171,46
Charges financières						
Résultat financier	1 162	0,12	428	0,04	734	171,46
RESULTAT COURANT	-1 096	-0,11	8 063	0,81	-9 159	-113,59
Produits exceptionnels	5 622	0,57	153	0,02	5 469	NS
Charges exceptionnelles	321	0,03	523	0,05	-201	-38,55
Résultat exceptionnel	5 301	0,54	-370	-0,04	5 671	NS
Impôts sur les bénéfices	18		8		10	125,00
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	4 187	0,42	7 685	0,77	-3 498	-45,51